

UNIVERSITÉ DE NANCY

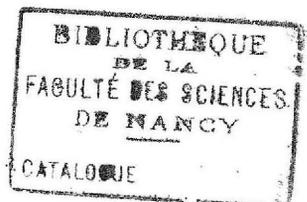
SÉANCE D'INAUGURATION

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

LE 10 NOVEMBRE 1898



UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

51, Rue Saint-Dizier, 51

—
1899

RAPPORT

SUR LA

SITUATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY PENDANT L'ANNÉE 1897-1898

PRÉSENTÉ

Par **M. DIEHL**, professeur à la Faculté des lettres.

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Conformément à l'article 14 du décret du 28 décembre 1885, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation générale de l'Université de Nancy pendant l'année scolaire 1897-1898.

I. — PERSONNEL.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Université de Nancy a été cruellement éprouvée. La Faculté de droit a eu la douleur de perdre un de ses maîtres les plus remarquables, M. Paul Lombard, professeur de code civil, emporté le 8 janvier 1898, dans la force de l'âge, dans la pleine maturité du talent, par une brève et implacable maladie : et cette mort soudaine d'un homme éminent, à qui le temps a manqué pour remplir toute sa destinée, a mis également en deuil ses amis, ses collègues, ses élèves, l'Université, dont il était un des maîtres les plus écoutés et les plus influents, le barreau, dont il était une des gloires, Nancy tout entier, dont il

était une des forces. L'Université n'a pas moins vivement ressenti la perte de M. le docteur Heydenreich, doyen et professeur à la Faculté de médecine, mort, lui aussi, avant l'heure, le 11 octobre 1898, victime du devoir professionnel. M. le recteur Gasquet, MM. les professeurs Bernheim et Blondel, d'autres encore, ont dit sur sa tombe, avec une éloquence émue, ce que fut cet homme distingué, en qui les qualités morales, l'honnêteté scrupuleuse, la ferme droiture, la bienveillance conciliante et profonde, égalaient les mérites du professeur, du chirurgien et du savant; le Conseil de l'Université, qui tant de fois a pu apprécier ce bon sens clairvoyant, ce jugement droit et sûr, cette chaleur de cœur qui transparaisait sous la réserve et la modestie des dehors, gardera de M. le doyen Heydenreich un long et reconnaissant souvenir. Enfin la Faculté des lettres a perdu en M. Ch. Benoit, doyen honoraire et professeur honoraire de littérature française, un de ses maîtres les plus vénérés, l'un de ses premiers fondateurs, et M. le doyen Krantz s'est fait l'interprète de sentiments unanimes en apportant les regrets et les hommages de ses collègues sur le cercueil de cet homme de bien, demeuré, jusqu'au terme de sa souriante vieillesse, fidèlement attaché aux traditions, intimement mêlé à la vie de cette Université nancéienne qu'il avait vu naître, et dont il fut, durant tant d'années, un des maîtres les plus sympathiquement écoutés.

A la Faculté de droit, la chaire de code civil, dont le service avait été provisoirement assuré, pendant la maladie de M. Lombard et jusqu'à l'installation de son successeur, grâce au concours dévoué de M. Mélin, docteur en droit, a été définitivement occupée par l'un des anciens et des meilleurs docteurs de la Faculté, M. Gauckler, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Caen.

A la Faculté de médecine, deux agrégés nouveaux sont venus compléter le personnel enseignant : M. Bouin, agrégé dans la section des sciences anatomiques, physiologiques et naturelles, et M. André, agrégé de la section de chirurgie et d'accouchements. Tous deux sont d'anciens élèves de la Faculté et ont su se faire apprécier comme chefs de clinique ou de travaux pratiques.

A la Faculté des sciences, M. Cuénot, chargé du cours, a été nommé professeur titulaire dans la chaire de zoologie, en remplacement de M. Friant. D'autre part, le Conseil de l'Université, appliquant pour la première fois les dispositions récentes qui autorisent la création d'enseignements nouveaux rétribués sur les fonds de l'Université, a institué deux emplois de chef des travaux et de préparateur à l'Institut chimique de la Faculté des sciences.

L'échéance de la retraite a enlevé à la Faculté des lettres M. Grucker, professeur de langues et littératures étrangères. C'est avec de sincères et unanimes regrets que ses collègues se sont séparés du maître distingué qu'une collaboration dévouée de dix-huit années avait attaché si intimement à la Faculté des lettres, et ils ont été heureux, en lui offrant l'hommage de leur respectueuse gratitude, de le voir demeurer l'un des leurs par les liens flatteurs de l'honorariat. En attendant la déclaration de vacance de la chaire magistrale, M. Lichtenberger, maître de conférences de philologie allemande et professeur-adjoint, a été chargé du cours de littérature étrangère ; à sa place, M. Baldensperger, ancien élève de la Faculté, qu'une participation bénévole liait depuis plusieurs années déjà à l'enseignement de la Faculté, a été nommé maître de conférences d'allemand. M. Pariset, chargé d'un cours complémentaire d'histoire moderne, a reçu le titre de professeur-adjoint.

A l'École supérieure de pharmacie, M. Held a été,

comme l'année précédente, chargé d'un cours de chimie minérale pendant la durée du congé accordé une troisième fois à M. Meslans, agrégé. M. le directeur de l'École souhaite à juste titre que la situation créée par ces congés, sans cesse renouvelés, soit prochainement réglée de façon définitive. M. Favrel, à qui était confiée déjà la direction des travaux de chimie et de pharmacie, a été chargé, en remplacement de M. Klobb, devenu titulaire, du cours de minéralogie et d'hydrologie.

Les pouvoirs de M. Lederlin, comme doyen de la Faculté de droit, ont expiré cette année ; par l'élection de ses collègues et la nomination ministérielle, ce mandat lui a été renouvelé pour une période de trois ans.

Les pouvoirs du Conseil de l'Université ont également expiré au courant de l'année, tous les membres sortants du Conseil ont été réélus par leurs collègues.

Au 1^{er} janvier 1898, M. Heydenreich, doyen de la Faculté de médecine, a reçu, aux applaudissements de l'Université entière, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, qui devait couronner une vie prête à se terminer. MM. Pierre Parisot, chargé du cours clinique des maladies des vieillards, et Vogt, professeur-adjoint à la Faculté des sciences, ont été nommés officiers de l'instruction publique. MM. Frœlich, agrégé, et Monal, ont été nommés officiers d'Académie.

M. Schlagdenhauffen, directeur de l'École de pharmacie, a été élu associé national par l'Académie de médecine. M. Diehl, professeur à la Faculté des lettres, a été élu correspondant de l'Institut par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A cette même Académie, M. Beauchet a obtenu un prix sur la fondation Saintour, pour son importante *Histoire du droit privé de la République athénienne*. L'Académie des sciences, en décernant à M. Haller, « à l'unanimité et sans discussion »,

la haute distinction du prix Jecker, a récompensé tout ensemble le savant auteur de recherches de premier ordre et l'actif organisateur de l'enseignement dans notre Institut chimique. A l'Académie française, M. G. Pariset a obtenu un prix sur la fondation Théroouanne, pour son beau livre sur *l'État et les Églises en Prusse sous Frédéric-Guillaume I^{er}*. Enfin M. Hecht, chef des travaux d'histoire naturelle, a mérité le prix Nicolas II, décerné par le Congrès international de zoologie de Cambridge, et M. Gain, maître de conférences à la Faculté des sciences, a reçu une médaille d'or de la Société centrale d'agriculture.

M. le professeur Bernheim a eu l'honneur de présider à Montpellier le quatrième Congrès français de médecine. M. le professeur Bleicher a dirigé la réunion extraordinaire de la Société belge de géologie, paléontologie et hydrologie, tenue à Nancy au mois d'août 1898.

II. — ÉTUDIANTS.

La Faculté de droit a compté, pendant l'année 1897-1898, 334 étudiants, représentant un total de 721 inscriptions; la Faculté de médecine, 311 étudiants, dont 307 candidats au doctorat et 4 à l'officiat; la Faculté des sciences, 278 étudiants; la Faculté des lettres, 125; l'École supérieure de pharmacie, 57; ce qui fait pour l'Université de Nancy un total de 1105 étudiants. Il est intéressant de noter la place assez importante que tiennent dans ce chiffre les étudiants étrangers. Depuis plusieurs années déjà la Faculté de médecine a de cette sorte une assez nombreuse clientèle scolaire: en 1897-98 elle comptait 72 élèves étrangers, dont 66 originaires des pays d'Orient. A la Faculté des sciences nous relevons 20 étrangers, 23 à la Faculté des lettres, 5 à la Faculté de droit, 1 à l'École de pharmacie. Nous ne comptons natu-

rellement point dans cette catégorie les étudiants originaires des pays annexés dont le nombre se fait chaque année moins considérable.

Relativement au chiffre d'étudiants de l'École de pharmacie, M. le directeur de l'École espère que dans un avenir assez rapproché les effets de la nouvelle loi, en date du 19 avril 1898, sur l'exercice de la pharmacie augmenteront sensiblement la population scolaire de l'École.

III. — BATIMENTS

En attendant que des constructions nouvelles et nécessaires permettent de réunir tous les services de la Faculté de médecine dans le voisinage de l'Institut anatomique et des hôpitaux, plusieurs améliorations importantes ont été réalisées. Le nouveau pavillon d'ophtalmologie, dû au legs Balbâtre, a été installé à l'hôpital civil avec tous les perfectionnements que comporte la science contemporaine. Le nouvel hôpital Saint-Julien, contenant la clinique de maladies des vieillards, est en voie de construction rapide. Mais d'autre part les bâtiments de la Maternité, trop exigus pour les besoins du service, insuffisamment aménagés pour les exigences présentes, semblent à la Faculté de médecine dignes d'attirer impérieusement la sollicitude de l'administration départementale.

L'an dernier, de généreuses souscriptions, dues principalement à l'infatigable activité de M. Haller, directeur de l'Institut chimique, avaient permis à la Faculté des sciences de préparer l'installation de laboratoires nouveaux. Le bâtiment qui doit recevoir les laboratoires d'électrochimie, de chimie physique, de teinture et impression, est en voie de construction et pourra être utilisé au courant de l'année prochaine. Les laboratoires de

l'École de brasserie sont à peu près complètement et définitivement installés. A ces travaux en cours, d'autres, et non moins importants, vont s'ajouter bientôt. L'an dernier la Faculté des sciences avait reçu de MM. Solvay, pour la création des laboratoires d'électrochimie, un don magnifique de 100,000 francs. Cette année, grâce à l'active sollicitude de M. le doyen Bichat, une autre subvention de 100,000 francs a été accordée par la libéralité des mêmes industriels, pour être affectée à la construction du pavillon principal d'un institut électrotechnique : et déjà ce pavillon, spécialement destiné à la vérification et à l'étalonnage des appareils électriques, commence à s'élever. Il faut espérer que cet exemple, qui n'est point isolé, trouvera de nombreux imitateurs et que les industriels de la région lorraine, conscients des services considérables que peuvent rendre à l'industrie les Facultés des sciences, tiendront à honneur de s'associer à la création du futur Institut électrotechnique, qui, en face de notre Institut chimique, constituera une véritable École d'électricité, semblable à celles qui se rencontrent dans les grandes universités étrangères.

IV. — ENSEIGNEMENT.

Les cours et conférences ont eu lieu régulièrement, dans toutes les Facultés, conformément au programme arrêté par le Conseil de l'Université.

Aucune modification dans la répartition des enseignements n'est à signaler à la Faculté de droit.

A la Faculté de médecine, les cliniques ont continué à bénéficier des subventions votées par les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Il convient de noter que pour la première fois, le Conseil général de la Meuse a voté pour ces cliniques une subvention de 200 francs.

A la Faculté des sciences, le nouveau cours préparatoire de mathématiques a été inauguré avec un plein succès, grâce au dévouement de MM. Lacour et Vogt.

A la Faculté des lettres l'enseignement s'est, comme d'habitude, partagé entre les conférences fermées et les cours publics.

Enfin, à l'École de pharmacie, le laboratoire de bactériologie, dirigé par MM. Bleicher et Brunotte, a réuni un grand nombre d'élèves, et le directeur de l'École constate avec satisfaction que d'anciens élèves demandent à profiter des leçons pratiques données dans ce nouvel établissement scientifique.

V. — EXAMENS.

Les examens subis à Paris ont donné des résultats satisfaisants. Outre les deux agrégés nouveaux institués pour la Faculté de médecine de Nancy, deux élèves de la Faculté ont été reçus à l'École de service de santé militaire.

La Faculté des lettres a fait recevoir, parmi ses élèves ou anciens élèves, 7 agrégés, 1 dans l'ordre des lettres, 4 pour la grammaire, 1 pour l'histoire, 1 pour l'allemand. Six de ses élèves ou anciens élèves ont été admissibles, 1 à l'agrégation de grammaire, 2 à l'agrégation d'histoire, 2 à l'agrégation d'allemand, 1 au certificat d'aptitude d'allemand.

La Faculté de droit a conféré en 1897-98 83 grades, dont 37 de baccalauréat, 32 de licence, 9 de doctorat, 5 de certificat de capacité, le tout représentant un nombre total de 329 examens, sur lesquels 230 ont été suivis d'admission et 99 d'ajournement. Il est à remarquer que cette année encore, la première année donne la proportion la plus forte des échecs, soit près de 50 0/0, et

que les candidats ajournés en juillet sont loin d'avoir tous réparé leur échec en novembre. Si d'autre part le nombre des examens de doctorat s'est sensiblement accru, et si la Faculté a pu accorder à l'un des candidats la distinction de *l'éloge spécial*, dans l'ensemble pourtant ces épreuves ont été de qualité moyenne : il est manifeste que, par l'effet de la loi militaire, le doctorat n'est plus réservé à l'élite des étudiants et que beaucoup s'y présentent avec une préparation un peu insuffisante.

La Faculté de médecine a fait passer 421 examens, dont 406 pour le doctorat, 1 pour l'officiat et 14 examens de sages-femmes. Elle a reçu 28 docteurs en médecine et 3 sages-femmes de 2^e classe.

Au mois de juillet dernier, la Faculté des sciences, usant pour la première fois du droit qui lui a été accordé de délivrer le diplôme de docteur de l'Université de Nancy, a conféré ce titre à M. Demenge, étudiant à l'Institut chimique. A la session de juillet 1898, la Faculté a délivré 49 certificats d'enseignement supérieur, répartis entre onze branches, et représentant 67 examens. La Faculté a jugé huit étudiants dignes du diplôme de chimiste institué par elle, et admis au certificat P. C. N. 40 élèves sur 86 candidats. Elle a examiné enfin 236 candidats au baccalauréat, dont :

132 au baccalauréat classique (lettres-mathématiques) avec 59 admis, soit 44 0/0 ;

86 au baccalauréat moderne (lettres-mathématiques), avec 38 admis, soit 44 0/0 ;

18 au baccalauréat moderne (lettres-sciences) avec 11 admis, soit 61 0/0.

La Faculté des lettres a eu la satisfaction de recevoir et d'examiner pendant l'année 1897-98 trois thèses pour le doctorat ès lettres. Deux d'entre elles sont l'œuvre d'anciens élèves de la Faculté, M. l'abbé Marin, profes-

seur à la Malgrange et M. Pierre Boyé, docteur en droit, tous deux admis au grade avec la mention *honorable* ; la troisième a pour auteur M. G. Derudder, professeur de lycée en congé, qui a été jugé digne du grade de docteur. Aux sessions de novembre 1897 et juillet 1898, la Faculté a admis 24 licenciés sur 34 candidats inscrits. Plusieurs des candidats avaient, conformément aux dispositions nouvelles qui régissent l'examen, remplacé l'une des compositions par un travail personnel ; les résultats de cette innovation ont été jugés excellents et plusieurs de ces opuscules ont semblé équivalents aux thèses de doctorat de certaines universités étrangères. Pour le baccalauréat, la Faculté a examiné 985 candidats, dont :

454 au baccalauréat classique (1^{re} partie) avec 246 reçus, soit 54 0/0 ;

244 au baccalauréat classique (2^e partie) avec 160 reçus, soit 65 0/0.

268 au baccalauréat moderne (1^{re} partie), avec 141 reçus, soit 52 0/0.

19 au baccalauréat classique (2^e partie), avec 15 reçus, soit 78 0/0.

Enfin la Faculté a délivré à trois de ses étudiants le diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie.

L'École de pharmacie a fait passer 18 examens de validation de stage, 43 examens semestriels et de fin d'année, 41 examens définitifs. Elle a conféré 12 diplômes, dont 9 de pharmacien de 1^{re} classe, 1 de pharmacien de seconde classe et 2 d'herboriste de 1^{re} classe.

Les concours de fin d'année ont été satisfaisants. La Faculté de droit a eu la satisfaction de pouvoir décerner une médaille d'or au concours de doctorat.

VI. — VŒUX.

La Faculté de médecine exprime les vœux suivants :
1° Transfert, dans les délais les plus proches, de tous les services de la Faculté à proximité de l'Institut anatomique ;

2° Création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques ;

3° Création d'une École dentaire annexée à la Faculté ;

4° Création d'une nouvelle Maternité.

La Faculté des lettres exprime les vœux suivants, pour partie desquels elle se réserve de faire un prochain et pressant appel au concours du Conseil de l'Université :

1° Création d'une conférence de littérature comparée ;

2° Création d'une conférence d'anglais ;

3° Création d'un cours complémentaire d'archéologie ;

4° Création d'une conférence de philosophie.

Enfin l'École de pharmacie demande :

1° Que le cours de chimie minérale professé depuis deux ans soit maintenu ;

2° Qu'elle soit admise dans une juste mesure au partage des locaux que laissera vacants le transfert de la Faculté de médecine.
